

Comment ça Val ?

Un nouveau mandat, une nouvelle organisation et de nouveaux projets

Dans ma ville

Professionnels de santé, travaux de la commune, inscription scolaire, ouverture boulangerie...

L'info qui ne fait pas de mal

Tour d'horizon des actualités générales : demande d'urbanisme, savoir vivre...



L'actualité du Val

BULLETIN MUNICIPAL
DE VAL-DE-COGNAC

CHERVES-RICHEMONT / SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

3EME TRIMESTRE 2026

DOSSIER

L'ESSENTIEL DU BUDGET 2026





Commemoration du 8 Mai 1945



Remise de la médaille d'honneur communale échelon or (35 ans) à Madame Christiane JAULIN

Sommaire

- p.2** Retour en images
- p.3** Le mot du Maire
- p.4-6** Comment ça Val ?
Nouveau mandat, nouvelle organisation...
- p.7-9** Dossier
Le budget 2026
- p.10-13** Dans ma ville
Quelles sont les dernières actualités ? On vous dit tout !
- p.14-15** L'info qui ne fait pas de mal
- p.16-17** L'agenda de la commune
- p.18-19** Les coups de coeur de la médiathèque
- p.20** Les numéros utiles



Spectacle hors les murs ANIMA du 18 Avril 2026



Spectacle à l'ABACA "Raconte moi la Traviata" du 21 Mars 2026



Grand Trail de la Folle Blanche du 17 mai 2026

Directeurs de la publication

Jean-Marc GIRARDEAU
Jean-Luc MEUNIER

Rédaction - Composition

Jean-Marc GIRARDEAU, Jean-Luc MEUNIER, Lionel GARRAUD, Bruno LANAUD, Patrick AUDEBERT, Chantal BELLICAUD, Nolwenn CHAPRON, Lucile ASIEN

Crédit photos

Commune Val-de-Cognac, Jean-Pierre LAMBERT, Pierre BARRETEAU, Jean-Luc MEUNIER, Jean-François MOUILLAC, Bruno LANAUD, Lucile ASIEN

Maquette

Lucile ASIEN

Impression

MILLEO Imprimerie, 17 rue de bellefonds 16100 COGNAC
05 45 32 10 94 - contact@milleo.fr

COMMUNE DE VAL-DE-COGNAC

2 place du Champ de Foire
CS 20009 VAL-DE-COGNAC
16121 COGNAC CEDEX
05 45 83 25 69

Tirage 2000 exemplaires

Retrouvez nous en ligne



Commune de Val-de-Cognac



Commune de Val-de-Cognac



IntraMuros Val-de-Cognac



Le mot du Maire

JEAN-MARC GIRARDEAU

Cher vous tous,

Ce premier bulletin communal depuis les élections me permet, au nom du conseil municipal, de vous remercier pour le renouvellement de votre confiance qui va nous permettre, avec vous, de continuer à faire évoluer notre grande et belle commune.

Concernant nos engagements, vous pouvez déjà constater que les promesses budgétaires sont scrupuleusement tenues malgré la baisse des aides de l'Etat et le respect du programme d'amélioration de notre vie quotidienne.

En effet, nous venons d'assister à l'ouverture de notre seconde boulangerie qui s'est déroulée à la satisfaction générale. Vous l'aviez souhaité, nous l'avons donc réalisé et de plus, dans le cadre général de la rénovation et de l'embellissement de tout le quartier autour de notre maison de santé avec maintenant plus de 50 places de parking sur un ensemble paysagé et sécurisé.

Vous avez d'ailleurs maintenant une adjointe spécialement dédiée au développement commercial de la commune pour que celle-ci vous offre toujours plus de services de proximité. Concernant la santé, nous venons de vendre une maison située en face de la maison de santé pour permettre l'installation d'un cabinet de kinésithérapie et vous assisterez bientôt au début des travaux dans l'ancienne maison médicale qui accompagnera le projet de création d'un espace de soins dentaires.

Nos écoles vont être elles aussi transformées, en isolation et avec l'installation progressive de la climatisation afin d'assurer au mieux le confort des enfants que vous nous confiez ainsi que de leurs enseignants et de nos remarquables assistantes d'éducation.

Enfin, nous allons organiser prochainement une réunion publique réservée aux riverains de l'avenue des Chaudrolles afin qu'ils puissent, avec les architectes responsables, exprimer leurs besoins en termes de sécurité, d'accès et d'embellissement. Également, très prochainement, nous allons réaliser la Maison des services publics sur la place du Champ de Foire qui contiendra la Maison France Services, les bureaux de la gendarmerie et l'ensemble des services de l'ADMR, le tout, desservi par un parking spécialement dédié.

Vous voyez, nous allons encore avoir beaucoup de travaux en perspective mais aussi avec une nouvelle organisation interne pour nous aider à aller plus vite et à améliorer aussi le confort du travail de ceux qui ont choisi de se mettre à votre service.

Avec toute mon affection,

JEAN-MARC GIRARDEAU

Comment ça Val ?

UN NOUVEAU MANDAT, UNE NOUVELLE ORGANISATION ET DE NOUVEAUX PROJETS



Le 15 mars dernier, les élections municipales 2026 ont permis **la réélection du maire sortant, Jean-Marc GIRARDEAU et de son équipe municipale**. Le résultat des urnes traduit avant tout la confiance accordée par les habitants au travail engagé lors du précédent mandat. Les actions menées ces dernières années, qu'elles concernent l'aménagement du territoire, les services à la population ou encore la vie associative, ont su convaincre une majorité d'électeurs de poursuivre dans cette voie. **Cette réélection constitue ainsi une reconnaissance du bilan, mais également un encouragement à poursuivre les efforts engagés.**

UNE ÉQUIPE EN PARTIE RENOUVELÉE

Si l'équipe municipale a été reconduite, elle s'appuie à la fois sur des élus expérimentés qui poursuivent leur engagement et sur l'arrivée de nouveaux conseillers et adjoints. Ce renouvellement partiel permet d'allier continuité et renouveau, en apportant un regard neuf, de nouvelles compétences et une énergie supplémentaire au service du territoire.

Par ailleurs, même pour les élus déjà engagés lors du précédent mandat, une restructuration des délégations a été opérée. Celle-ci vise à mieux répondre aux objectifs et à la vision portés par l'équipe municipale pour ce nouveau mandat, en adaptant les responsabilités aux enjeux actuels et futurs de la commune.

Membres du conseil municipal et délégations des adjoints et des conseillers délégués :

- **Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU (Maire et vice-président de l'agglomération de Grand Cognac en charge des marchés publics, des affaires juridiques et des espaces France Services)**
- **Monsieur Jean-Luc MEUNIER (Maire délégué et conseiller communautaire)** Conjointement avec le Maire : pouvoir de police sur Saint-Sulpice-de-Cognac, affaires générales, élections, vie associative et sportive, animations et manifestations communales, police administrative générale, cérémonies officielles, grands projets...
- **Madame Pascale HERBRETEAU (1ère adjointe)** Domaine des travaux (bâtiments, voirie, espaces verts et environnement), de l'urbanisme et du foncier de la commune historique de Cherves-Richemont (occupation des sols, DIA, procédures foncières...), police administrative générale, grands projets, actes notariés, aménagement et gestion du cimetière de Cherves et Richemont...
- **Monsieur Bruno LANAUD (2ème adjoint)** Éducation et jeunesse (inscriptions scolaires, relation avec l'inspection académique, relation avec les associations des parents d'élèves, organisation du périscolaire et de la pause méridienne, accueil de loisirs sans hébergement du mercredi (ALSH), cantines scolaires, transports scolaires, gestion des équipements périscolaires...)
- **Madame Florence CAMIN (3ème adjointe et conseillère communautaire)** Economie et attractivité de la commune (suivi des entreprises, commerces, artisans et professionnels libéraux, développement des zones d'activité, prospection économique, accompagnement à la création d'entreprise...)
- **Monsieur Patrick AUDEBERT (4ème adjoint)** Saison culturelle de l'ABACA, gestion et développement de la salle, patrimoine culturel et historique de la commune, activité de la médiathèque, communication de la commune, suivi et gestion des logements communaux...
- **Madame Colette THORAVAL (5ème adjointe)** Politique sociale, soutien des personnes âgées et des personnes en difficultés et/ou en situation de handicap, référente lors de la mise en œuvre des dispositifs de sécurité (plan grand froid, canicule...), aménagement et gestion du cimetière de Saint-Sulpice-de-Cognac...
- **Monsieur Thierry SICOT (6ème adjoint)** Domaine de l'environnement et du développement durable (gestion des déchets, économie d'énergie, projets photovoltaïques, dépôts sauvages...) et gestion de la Zone Natura 2000
- **Monsieur Serge BOURGOIN (conseiller délégué)** Relation avec le SYMBA, suivi des pollutions, aménagement et gestion du cimetière de Cherves...
- **Monsieur Patrice BRAUD (conseiller délégué)** Domaine du foncier (bornages, alignements...), police de stationnement et de la circulation, aménagement et gestion du cimetière de Richemont...
- **Monsieur Christophe FORTIN (conseiller délégué et conseiller communautaire)** Domaine de l'urbanisme et du foncier de la commune historique de Saint-Sulpice-de-Cognac (occupation des sols, DIA, procédures foncières...), des travaux (bâtiments, voirie, espaces verts et environnement)...
- **Madame Priscilla BARON (conseillère)**
- **Madame Carole BATAILLE (conseillère)**
- **Madame Lydia BEGAUD (conseillère)**
- **Madame Nathalie BUJARD (conseillère)**
- **Madame Céline CLERFEUILLE (conseillère)**



- Monsieur Christophe COLIN (conseiller)
- Monsieur Jean-François DEPOUTOT (conseiller)
- Madame Sophie GIORGI (conseillère)
- Madame Nathalie GROLLIER (conseillère)
- Monsieur Stéphane MIRA (conseiller)
- Madame Stéphanie PARMENTIER (conseillère)

- Monsieur Joël PERCHÉ (conseiller)
- Madame Estelle SARLANDE (conseillère)
- Monsieur Dominique SOUCHAUD (conseiller)
- Madame Véronique TOFFANO (conseillère)
- Monsieur Alexandre VIROULAUD (conseiller)



Conseillers délégués une nouveauté en appui aux adjoints

Parmi les évolutions de ce nouveau mandat, la mise en place de conseillers délégués constitue une nouveauté. Placés aux côtés des adjoints, ils se voient confier des missions spécifiques par le Maire, leur permettant de suivre plus particulièrement certains dossiers. Cette fonction vise à renforcer l'efficacité de l'action municipale, en assurant un meilleur suivi des projets et une répartition plus fine des responsabilités au sein de l'équipe.

DES PROJETS DE PROXIMITÉ AMBITIEUX

Un cadre de vie modernisé et sécurisé

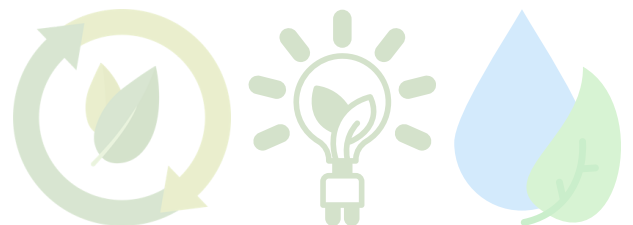
La municipalité entend poursuivre la rénovation du territoire avec un investissement massif de 1,5 million d'euros dédié à la voirie et aux trottoirs. Après Cherves et Richemont, la réfection complète de la traversée des Chaudrolles est programmée, incluant des voies douces (piétonnes et cyclables). Le chantier devrait voir le jour courant de l'année 2026. La réorganisation et l'embellissement du stationnement de la Place du Champ de Foire font également partie des gros projets.

Ainsi le stationnement des parents venant déposer leurs enfants à l'école sera plus simple et sécurisé. Bien évidemment, tout au long du mandat, diverses voies communales seront entretenues au cas par cas en fonction de leur état de dégradation.

Transition écologique et mobilité

Fidèle aux enjeux environnementaux, l'équipe municipale s'engage sur plusieurs fronts :

- L'énergie renouvelable avec notamment l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'ABACA et le développement de bornes de recharge électrique ;
- La mobilité durable avec la création d'aire de covoiturage ;
- L'amélioration du cadre naturel notamment avec la poursuite des plantations d'essences locales et en sensibilisant les écoliers à la zone Natura 2000 présente sur notre commune.



Santé et services : la proximité avant tout

Pour répondre à vos besoins, de nouveaux services structurants devraient voir le jour pendant ce mandat. Parmi eux, la création d'un centre dentaire pour compléter l'offre de la nouvelle Maison de santé et des professionnels de santé déjà installés sur la commune, l'ouverture d'une « Maison des Services publics » regroupant la Maison France Services, l'ADMR et la gendarmerie ou encore la création de deux résidences multigénérationnelles avec un total de 100 logements.

La vie associative et sportive ne sera pas non plus délaissée puisqu'en 2028 sera prévue la réfection des terrains sportifs et des vestiaires. Par ailleurs, les quelque quarante associations communales pourront bénéficier de la finalisation de l'aménagement de leur Maison des Associations (située dans l'ancienne mairie de Saint-Sulpice-de-Cognac) d'ici fin 2026, début 2027.

Une gestion rigoureuse sans hausse d'impôts

L'un des engagements fort de l'équipe actuelle porte sur la maîtrise financière. Forte d'une absence d'endettement et d'une fiscalité parmi les plus faibles de l'agglomération de Grand Cognac, l'équipe municipale s'engage à ne pas augmenter la fiscalité durant le mandat.



Le mot du Maire

« Forts de cette confiance renouvelée, c'est avec une détermination intacte et un sens profond des responsabilités que mon équipe et moi-même entamons ce nouveau mandat. À travers cette organisation repensée, notre priorité reste la même : agir au quotidien pour la qualité de vie de chacun, tout en préparant l'avenir de notre commune face aux enjeux de demain. Ensemble, élus d'expérience et nouveaux visages, nous sommes déjà au travail pour mener à bien les projets que nous avons portés devant vous. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour faire de ces prochaines années une période de dynamisme et de solidarité pour notre territoire. »

Jean-Marc GIRARDEAU

Ce n'est qu'un au revoir...

La municipalité tient également à saluer l'engagement et le travail des conseillers et adjoints qui ont fait le choix de se tourner vers de nouveaux horizons après de nombreuses années au service de la collectivité. A ce titre, elle adresse tout particulièrement ses sincères remerciements à Madame VARLEZ, Madame JAULIN et Monsieur LAMBERT, anciens adjoints au Maire, pour leur implication et leur contribution à la vie communale.

CCAS - UN SERVICE DE PROXIMITÉ AU COEUR DE LA SOLIDARITÉ

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est le service public de proximité dédié à l'entraide et à l'accompagnement des habitants, à toutes les étapes de la vie. Bien que présidé par le Maire, le CCAS est une structure distincte de la mairie.

Garantir le bien-être et l'autonomie de nos seniors et des personnes fragiles est la priorité du CCAS. Il gère ou coordonne de nombreux services pour faciliter le maintien à domicile et rompre l'isolement :

- **Maintien de l'autonomie** : Aide aux démarches pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), portage de repas à domicile ou téléassistance ;
- **Moments de convivialité** : Organisation du traditionnel repas des aînés ou encore distribution des colis de fin d'année ;
- **Plan canicule / grand froid** : Gestion du registre des personnes vulnérables pour s'assurer de leur santé lors des pics climatiques.

Une nouvelle équipe à votre service.

À la suite des élections municipales de mars dernier, le conseil d'administration du CCAS a été renouvelé. Composé d'élus locaux et de représentants du monde associatif, le nouveau bureau est désormais installé et pleinement mobilisé pour poursuivre et développer les actions de solidarité au plus près de vos besoins.



Dossier

NOUVEAU MANDAT, MÊMES ENGAGEMENTS : LE BUDGET 2026 SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ

Pour bien comprendre la gestion financière de notre commune, il faut savoir que son budget se divise en deux sections distinctes. D'un côté, la section de **fonctionnement** couvre l'ensemble des charges régulières liées à l'activité de la ville (salaires des agents, entretien du patrimoine commun, gestion des services publics de proximité). De l'autre, la section **d'investissement** prend le relais pour bâtir le futur de la commune. C'est elle qui finance les chantiers de construction, les travaux de rénovation, la modernisation des infrastructures ou encore l'acquisition de matériels durables.

Marquée par la réélection de l'équipe municipale en place, l'année 2026 s'inscrit résolument dans une dynamique de poursuite des engagements. Le mot d'ordre de cette nouvelle mandature est la continuité : il s'agit de capitaliser sur l'élan du projet budgétaire présenté en 2025. En restant fidèles aux orientations de notre feuille de route pluriannuelle, nous garantissons à notre collectivité une gestion stable, prévisible et entièrement tournée vers la concrétisation des projets déjà amorcés.

Un contexte économique national impactant

Malgré un enthousiasme renouvelé, l'action municipale doit composer en 2026 avec une conjoncture économique nationale difficile.

La loi de Finances 2026 : Depuis juin 2024, l'instabilité gouvernementale entretient un climat d'incertitude qui pèse directement sur la construction des budgets des collectivités locales. L'État annonce vouloir réduire le déficit public, impactant également les collectivités. Concrètement, quels sont les risques ? De voir baisser la compensation versée par l'État concernant l'exonération des bases des locaux industriels liées à la taxe foncière ou encore la baisse globale des subventions d'investissement. Une nouvelle loi impact également directement les charges des collectivités liées à la masse salariale. En 2025, les collectivités ont subi une première augmentation des taux de cotisations vieillesse auprès de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités. En 2026 une nouvelle augmentation verra le jour. Ces augmentations successives s'appliqueront jusqu'en 2028.



- Cela fera donc passer à terme le taux de cotisation de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028. Cette forte augmentation des cotisations est justifiée par le gouvernement comme étant nécessaire pour réduire le déficit record de la caisse nationale.
- **Augmentation du SMIC** : En effet, l'année est marquée par une double augmentation du SMIC : une première au 1er janvier, suivie d'une seconde hausse au 1er juin pour faire face à la conjoncture actuelle. Face à cette évolution du salaire minimum, les grilles indiciaires de la fonction publique se retrouvent écrasées, les premiers échelons se retrouvant ainsi en dessous du SMIC. Pour y remédier et garantir la conformité légale, la commune doit obligatoirement verser une indemnité différentielle aux agents des premiers échelons des catégories C et B, afin d'aligner leur rémunération sur le nouveau plancher du SMIC.

Pour faire face à cette situation, la commune aurait pu utiliser la pression fiscale pour maintenir les recettes à l'identique. **Les ressources de la commune le permettant et la volonté de l'équipe municipale étant de ne pas toucher aux diverses taxes, il a été décidé que les administrés n'avaient pas à subir les conséquences de ces décisions.** Il a été choisi la solution d'adopter une stratégie financière permettant de conserver une capacité d'investissement importante tout en disposant de ressources de trésorerie identiques.



Une volonté politique et des objectifs clairs

Malgré les difficultés actuelles et dans la dynamique de la création de la commune nouvelle, la commune maintient sa capacité d'investissement et sa maîtrise des dépenses de fonctionnement et poursuivra ses engagements en 2026 :

- Améliorer l'espace public et mettre en valeur le patrimoine ;
- Maintenir le développement des services de proximité (Maison des services publics, cellule passeports/cartes d'identité...);
- Conserver par une rigueur budgétaire, la capacité de réaliser des investissements d'opportunité en lien avec les objectifs poursuivis ;
- Développer l'attractivité de la commune, indispensable à sa croissance.

Ces axes de travail passent par **des objectifs financiers généraux** :

- La maîtrise des charges de fonctionnement courant en absorbant les augmentations contraintes ;
- Un soutien toujours plus important apporté aux associations, notamment avec une hausse des subventions de 5% à 10% ;
- Le non-recours au levier fiscal ;
- Le transfert de l'excédent de fonctionnement à l'investissement ;
- La recherche systématique de financements extérieurs qui reste un des principaux acquis de ces dernières années.

Des subventions maintenues pour les écoles et le tissu associatif

La commune continue d'apporter son soutien aux établissements scolaires ainsi qu'au tissu associatif avec une ligne budgétaire similaire à celle de 2025. **Cette année, ce sont 22 620€ qui sont répartis entre les 27 associations locales et l'ADMR contre 22 110€ l'année dernière.**

En parallèle, le budget reflète des choix forts en faveur de projets pédagogiques, à l'image de l'installation d'une école de cirque pendant 15 jours à disposition de l'école maternelle Jean-Marie WEBER.



Aucune modification n'a été apportée aux taxes foncières en 2025 et 2026. La taxe foncière sur le bâti (TFB) s'élève à 42,90%, la taxe foncière sur le non bâti (TF) s'élève à 51,31% et la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et logements vacants) s'élève quant à elle à 8,77%.



Le saviez-vous ?

- La capacité de désendettement correspond au nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (son "bénéfice" annuel, une fois toutes les dépenses de fonctionnement payées). En 2026, cette capacité s'élève à 1,82 ans. A titre d'information, la moyenne d'une commune similaire à la notre est de 2,9 ans.
- En 2025, la gestion minutieuse du budget communal nous a permis de mettre en place une épargne nette prévisionnelle de 941 572€. Les prévisions de 2026 annoncent cette épargne prévisionnelle à 746 728€. Cette dernière pourra être utilisée si la commune estime qu'un investissement essentiel doit être fait en supplément de ceux déjà prévus.



Découvrez le détail des enveloppes de fonctionnement et d'investissement prévues pour l'année 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT PRÉVUE EN 2026

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : 1 033 050€
 - Charges de personnel : 1 875 200€
 - Atténuation de produits : 52 000€
 - Participations diverses (indemnités des élus, subventions versées...) : 355 750€
 - Intérêt de la dette : 60 100€
 - Dotation aux provisions : 1450€
 - Charges exceptionnelles : 2 000€
 - Dotations aux amortissements : 132 000€
- > **Total des dépenses prévues : 3 511 550€**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Divers : 110 000€
- Produits des services publics (cantine, garderies, alsh...) : 297 750€
- Impôts et taxes : 612 398€
- Fiscalité : 1 661 249€
- Dotation et subvention : 1 589 865€
- Revenus des immeubles : 148 000€
- Produits exceptionnels : 3 000€

> **Total des recettes prévues : 4 442 262€**



SECTION D'INVESTISSEMENT PRÉVUE EN 2026

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le remboursement du capital emprunté : 151 000€
- Les frais d'études et de maîtrise d'œuvre : 215 175€
- Les acquisitions : 146 036€
- Les travaux dans les bâtiments communaux : 869 697€
- Les travaux de voirie : 1 266 106€

> **Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 2 648 014€**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Fonds de compensation TVA : 308 700€
- Taxe d'aménagement : 190 000€
- Subventions : 1 742 729€
- Recettes d'ordre : 1 694 867€
- Cessions : 225 000€
- Divers : 13 500€

> **Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 4 174 796€**

LES TAUX D'IMPOSITION 2026

Taxe d'habitation : 8,77%

Foncier non bâti : 51,31%

Foncier bâti : 42,90%



LES COULISSES DU VOTE DU BUDGET

C'est l'acte le plus important de l'année pour notre commune : le vote du budget municipal dicte toutes les actions locales, de l'entretien des routes au soutien des associations. Loin d'être une simple formalité, sa construction suit un parcours très réglementé.

Tout commence par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**. Organisé deux mois avant le vote du budget, il permet aux élus de discuter des priorités de l'année et du contexte économique. Suite à cela, le service financier chiffrant précisément les dépenses et les recettes. Une règle d'or s'impose : le budget doit être voté en équilibre strict, la commune ne pouvant pas dépenser plus qu'elle ne gagne.

Le moment crucial reste le **vote du Budget Primitif par le conseil municipal**, qui doit intervenir avant le 15 avril. Lors de cette séance publique, les élus votent chaque chapitre à la majorité. Une fois adopté, le document est transmis en Préfecture pour un contrôle de légalité avant d'être rendu public.

C'est ce processus rigoureux qui garantit, chaque année, la transparence et la bonne gestion de l'argent public au service de notre quotidien.



Dans ma ville

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

LE COMPTOIR DU FOURNIL A OUVERT SES PORTES

Début mai, la seconde boulangerie de la commune, **le Comptoir du Fournil**, a ouvert ses portes au 1 Place de la Breuille (centre bourg de Cherves-Richemont). Carton plein pour son ouverture : si vous êtes passés devant ce jour là, vous n'avez pas pu rater la file d'attente au comptoir !

Laura et son équipe vous propose quotidiennement des baguettes charentaises et des pains spéciaux, des pâtisseries et des viennoiseries. ou encore des salades, des sandwiches et des plats à emporter.

Il est également possible de se restaurer sur place ou tout simplement de boire un café en famille ou entre amis.

L'équipe du Comptoir du Fournil vous donne rendez-vous :

- Le lundi 7h15 à 13h15 et de 16h30 à 19h00
- Le mardi 7h15 à 13h15 et de 16h30 à 19h00
- Fermé le mercredi
- Le jeudi 7h15 à 13h15 et de 16h30 à 19h00
- Le Vendredi 7h15 à 13h15 et de 16h30 à 19h00
- Le Samedi 7h15 à 12h15
- Le Dimanche 7h15 à 12h15



LES TRAVAUX DE LA MAISON DES SERVICES ONT DÉBUTÉ

Les travaux de la future Maison des Services ont officiellement débuté, Route de Chez Pley. Ce projet structurant s'inscrit dans une volonté forte de renforcer la proximité et l'accès aux services publics et associatifs. La durée des travaux est estimée à environ 10 mois, pour une ouverture prévisionnelle fixée à avril 2027.

Cette nouvelle structure moderne et fonctionnelle regroupera en un même lieu plusieurs services essentiels :

- Un lieu dédié à l'Espace France Services, comprenant un bureau d'accueil ainsi qu'un bureau de confidentialité permettant d'accompagner les usagers dans leurs démarches en toute discrétion ;
- Un pôle réservé à l'ADMR, avec un bureau d'accueil et deux bureaux destinés à ses activités et à l'accompagnement des bénéficiaires ;
- Un bureau d'accueil dédié à la brigade mobile de gendarmerie, afin de renforcer la présence de proximité et le lien avec la population ;
- Deux salles de réunion qui pourront accueillir des rencontres, permanences ou activités diverses ;
- Un bureau supplémentaire destiné à recevoir d'autres permanences ou services selon les besoins du territoire.

À travers ce projet, la commune affirme sa volonté de faciliter le quotidien des habitants en regroupant en un seul lieu des services complémentaires, accessibles et adaptés aux besoins de chacun.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée des travaux dans les prochains mois.



**En attendant la fin des travaux
retrouvez tous ces services à la mairie
du bourg de Cherves-Richemont,
2 Place du Champ de Foire**

INSCRIPTION SCOLAIRE 2026/2027, IL EST ENCORE TEMPS

Chers parents, préparez les agendas et affûtez les stylos ! La campagne d'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2026 est ouverte. Que vous soyez un habitué des formulaires ou un grand débutant de la paperasse administrative, pas de panique : c'est super simple !

Dans quelle école inscrire votre enfant ?

À Val-de-Cognac, on ne change pas une équipe qui gagne. Le secteur scolaire dépend toujours de votre lieu d'habitation :

- **Habitant de Saint-Sulpice-de-Cognac** : Votre enfant rejoindra les rangs du groupe scolaire du Canton Buhet.
- **Habitant de Cherves-Richemont** : Les cartables se poseront à l'école Jean-Marie Weber pour les années maternelle et à l'école Paul Garandeau pour les années primaire.



Êtes vous concernés par l'inscription scolaire cette année ?

L'inscription n'est pas systématique pour chaque école et pour chaque niveau. Vous êtes concernés uniquement si :

- Votre "mini-vous" fait **sa toute première rentrée en maternelle** ;
- **Vous venez de poser vos valises sur la commune** ;
- **Votre enfant quitte la maternelle pour entrer en CP** (uniquement pour le secteur de Cherves-Richemont).

Si votre situation correspond à l'une de ces propositions, il ne reste plus qu'à venir récupérer un formulaire d'inscription à la mairie et à vous munir d'un justificatif de domicile et de votre livret de famille.

Zoom sur la classe des « Tout-Petits » (TPS labellisée)

Avis aux parents de jeunes impatientes ! Pour les inscriptions en TPS labellisée, on a une très bonne nouvelle : il reste encore des places !

Pour rappel, la TPS labellisée est localisée à l'école maternelle Jean Marie Weber. Les seuls TPS scolarisés à Val-de-Cognac le seront dans cette école. L'entrée en TPS est indépendante du reste de la scolarité et n'ouvre aucun droit spécifique sur l'entrée en PS l'année d'après.

Attention ! les enfants hors secteur « Cherves-Richemont, Mesnac, Bréville » retourneront dans leurs écoles de secteur pour l'entrée en PS. Les enfants du secteur de St Sulpice seront donc orientés vers le Canton Buhet et pour les hors communes, ils devront procéder à l'inscription en petite section dans leur école de secteur.

Alors si votre enfant est né en 2024 et que vous souhaitez qu'il commence son aventure scolaire dès la rentrée prochaine, ne tardez pas. Un formulaire est disponible à l'accueil des deux mairies historiques. Premier arrivé, premier inscrit (ou presque) !

Le saviez-vous ?

Les inscriptions pour l'accueil périscolaire du matin et du soir se feront dès la rentrée scolaire. Pour la cantine : même chanson.

Vous voulez inscrire votre enfant à la P'tite pomme (accueil de loisir) les mercredis ? Prenez contact dès à présent avec la responsable, Madame Alison THOMAS au 06.78.65.05.87 ou en envoyant un mail à laptitepomme@valdecognac.fr.

Des parents d'élèves mobilisés pour embellir l'école maternelle Jean-Marie Weber

Des parents d'élèves se sont récemment mobilisés pour mener des actions visant à améliorer le cadre de vie de l'école maternelle. Des jardinières ont ainsi été installées et aménagées : certaines accueillent des fleurs, d'autres des herbes aromatiques et d'autres encore des petits fruits. Ces plantations offriront aux enfants l'occasion de découvrir la nature et de participer à des activités de jardinage.

Par ailleurs, les jeux de marelle de la cour ont été remis en couleur. Ces tracés rafraîchis mettent désormais en valeur l'entrée principale de l'école et proposent aux élèves un espace de jeu plus ludique et coloré.

La municipalité remercie chaleureusement les parents bénévoles pour leur engagement et leur contribution à la vie de l'école.



UNE COMMUNE EN PLEINE SANTÉ : DÉCOUVREZ LES OFFRES DE SOINS

Depuis plusieurs mois, notre commune connaît une évolution particulièrement positive de son offre de soins. La création récente de la nouvelle Maison de santé a en effet permis d'accueillir de nouveaux professionnels, dans des locaux adaptés, renforçant ainsi la présence médicale sur notre territoire. Cette dynamique contribue à structurer un véritable parcours de soins de proximité, répondant aux besoins des habitants. Aujourd'hui, notre commune dispose d'un système de santé plus complet, accessible et adapté, garantissant à chacun un accompagnement de qualité au quotidien.



Maison de santé pluridisciplinaire et multisite

La maison de santé pluridisciplinaire est dite « multisite » car ses professionnels exercent sur différents lieux de la commune, à la fois privés et publics. Cette organisation permet d'offrir aux habitants une proximité de soin et une meilleure répartition des services de santé. Au total, se sont 14 professionnels de santé qui y exercent :

- **La Maison de Santé – 2 rue des vignes** : médecins généralistes et infirmières libérales ;
- **Site Équipe Santé – 1 Place André Guillot** : Kinésithérapeutes, infirmière en santé publique et ergothérapeute ;
- **Cabinet de podologie – 4 Rue du Franc Pineau** : Podologue
- **Pharmacie – Avenue Jean Monnet**



- La maison de santé accepte les nouveaux patients sur inscription auprès du secrétariat, celle-ci se fait uniquement le matin sur place.
- L'équipe pluridisciplinaire offre des soins et conseils personnalisés et anime des ateliers de préventions et d'activité physiques collectifs gratuits. Pour vous inscrire, appelez le 07 65 72 97 84.
- L'école du dos est animée par Pascale JACHNA-GONIDEC, masseur kinésithérapeute. Pour vous inscrire, contactez le 06 08 10 75 95.

Cabinet du 41 Avenue Jean Monnet

Ce cabinet vient en complément de la Maison de santé pluridisciplinaire avec des professionnels de santé venant en appui des précédents. Exercent dans ce bâtiment :

- Deux ostéopathes ;
- Une dentiste ;
- Deux podologues ;



Retrouvez toutes les coordonnées des professionnels de santé au dos de ce bulletin, sur IntraMuros ou sur notre site internet

La médecine douce, une alternative présente sur la commune

Nous avons la chance de bénéficier sur notre commune d'une offre de soins particulièrement riche et diversifiée. Pour compléter cette prise en charge globale, saviez-vous que notre commune accueille également plusieurs praticiens en médecines douces et complémentaires ?

- **35 Avenue Jean Monnet** : deux éthiopathes ;
- **41 Avenue Jean Monnet** : une kinésologue ;
- **10 Allée de Prézier** : une kinésologue ;

Qu'il s'agisse de soins conventionnels ou d'approches complémentaires, nos professionnels sont là pour vous.



Encore un peu de patience...

- Les kinésithérapeutes du site équipe santé déménagerons dans les prochains dans de nouveaux locaux, proche de la maison de santé.
- La commune travaille actuellement sur un projet de pôle dentaire dans l'ancienne maison de santé. Avis aux dentistes qui voudraient s'installer !

Val-de-Cognac
est sur
IntraMuros
Téléchargement gratuit

DISPONIBLE SUR Google Play Disponible sur App Store



CE N'EST PAS UN POISSON D'AVRIL !

Bien qu'il soit poissonnier et qu'il soit arrivé au mois d'avril sur notre commune, ce n'est pas un poisson d'avril. Eh oui, depuis quelques semaines, Félix, le responsable de la poissonnerie La Petite Marée de Matha est présent **tous les jeudis matin sur la Place du Bois de Feret** aux côtés du boucher.

Alors si vous avez une envie de poisson pour vos planchas ou que vous souhaitez tout simplement vous faire un plateau de fruits de mer ou une bonne soupe... n'hésitez plus !

URSSAF, LE NOUVEAU PARTENAIRE DE FRANCE SERVICES

Bonne nouvelle pour tous les habitants de la commune : les démarches administratives du quotidien deviennent encore plus simples. Votre Espace France Services enrichit son offre d'accompagnement grâce à un tout nouveau partenariat officiel avec l'Urssaf.

Que vous soyez travailleur indépendant, employeur à domicile ou parent, les agents d'accueil sont désormais formés et mobilisés pour vous guider gratuitement dans plusieurs démarches clés :

- **Pour les auto-entrepreneurs** : Besoin d'aide pour y voir clair ? Vous pouvez désormais être accompagné pour effectuer vos déclarations de chiffre d'affaires en toute sérénité.
- **Pour l'emploi à domicile (CESU)** : Si vous employez quelqu'un chez vous (ménage, jardinage, cours à domicile...), l'équipe vous aide à déclarer vos contrats et vos heures sur la plateforme CESU.
- **Pour la garde d'enfants (Pajemploi)** : Déclarer l'assistante maternelle ou la nounou peut parfois ressembler à un casse-tête. Les agents sont là pour vous épauler dans la déclaration des modes de garde de vos enfants (PAJE).

Plus besoin de vous déplacer loin ou de stresser derrière votre écran : votre Espace France Services est là pour vous offrir un service public de proximité, humain et connecté. N'hésitez pas à venir pousser la porte de l'espace pour solliciter l'aide de nos agents !



Rappel des partenaires déjà présents...

- **La santé et la retraite** : L'Assurance Maladie (CPAM), la Carsat (retraite) et la MSA (régime agricole) ;
- **La famille et le logement** : La Caf (Allocations familiales) ;
- **L'emploi et l'insertion** : France Travail ;
- **Les impôts et les finances** : La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) ;
- **Les papiers administratifs** : L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour vos cartes d'identité, passeports, permis de conduire et cartes grises ;
- **La justice et le droit** : Le ministère de la Justice (accès aux droits, aide juridictionnelle) ;
- **Le numérique** : La Poste.



BESOIN DE REFAIRE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ ?

De nouveaux créneaux ont été ouverts pour refaire votre pièce d'identité à la **mairie du centre bourg de Cherves-Richemont**.

Voici les nouveaux horaires, **sur rendez-vous** :

- Lundi de 8h00 à 10h00 et de 13h30 à 18h00
- Mardi de 8h00 à 10h00 et de 13h00 à 18h00
- Mercredi de 8h00 à 10h00 et de 13h30 à 17h00
- Jeudi de 08h00 à 10h00, de 13h30 à 14h00 et de 16h00 à 17h30
- Vendredi de 08h00 à 13h00

Attention aux arnaques ! La démarche de refaire sa pièce d'identité est toujours GRATUITE. Des frais (timbre fiscal) s'appliquent ensuite dans tous les cas pour les passeports et seulement en cas de perte ou de vol pour les cartes d'identité.



C'EST NOUVEAU !

VALIDEZ VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE EN MAIRIE !

C'est une autre grande nouveauté qui va vous simplifier la vie : notre mairie est désormais habilitée à valider votre Identité Numérique France Identité. Cette démarche, entièrement sécurisée et gratuite, vous permet de prouver votre identité en ligne sans risque de fraude, mais aussi de générer des justificatifs d'identité à usage unique ou encore de dématérialiser votre permis de conduire. Pour en bénéficier, il vous suffit de créer votre compte sur l'application mobile France Identité, puis de vous rendre à l'accueil de la mairie muni de votre nouvelle carte d'identité (au format carte bancaire) pour faire certifier votre profil en moins de deux minutes !



L'info qui ne fait pas de mal

BIEN VIVRE ENSEMBLE : LE GUIDE DES BONS VOISINS

Le saviez-vous ? Votre voisin de gauche n'a pas forcément la même passion que vous pour le hard rock à fond les ballons, et votre voisine de droite n'a pas forcément envie de figurer dans votre prochain film de vacances à cause d'une caméra mal orientée. C'est un fait : vivre ensemble, c'est tout un art et en période de coupe du monde on peut aussi dire, tout un sport ! Pour éviter les cartons jaunes et s'assurer que les apéros entre voisins restent conviviaux, on a fait le point sur les règles d'or du savoir-vivre.

Bruits et jardinage : respectons le repos de chacun

Le retour des beaux jours donne envie de prendre soin de son jardin, mais les bruits des tondeuses ou tronçonneuses peuvent vite gâcher la tranquillité du voisinage. **Voici un rappel des horaires ou les travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés :**

- **En semaine :** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- **Le samedi :** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Le dimanche et les jours fériés :** de 10h00 à 12h00

LE BON REFLEX

Vous prévoyez une fête en extérieur ou des travaux exceptionnels ? Prévenez vos voisins quelques jours à l'avance. Un mot dans la boîte aux lettres ou un petit signe de la main permet toujours de désamorcer les tensions et avec un peu de chance, on vous invitera peut-être à boire un verre.

Décibels en folie : **la musique oui, mais pas pour tout le quartier !** On le sait, la musique adoucit les mœurs... jusqu'à un certain point. Idée reçue numéro 1 : **le tapage n'attend pas la nuit pour être interdit.** Un bruit devient une nuisance s'il est trop fort, trop long ou trop répétitif, qu'il fasse jour ou nuit. Alors, que ce soit pour égayer votre séance de ménage ou montrer à vos amis que vous pourriez vous inscrire à "N'oubliez pas les paroles", pensez à modérer le volume, vos voisins vous remercieront (et nous aussi !)

Vidéosurveillance privée : attention aux limites

Vous êtes de plus en plus nombreux à installer des caméras pour sécuriser votre domicile. C'est votre droit le plus strict, mais la loi impose des limites très claires pour protéger la vie privée d'autrui :

- **Chez vous, oui. Chez les autres, non :** Vos caméras ne doivent filmer que l'intérieur de votre propriété (votre jardin, votre cour, l'intérieur de votre maison).
- **Ce qui est interdit :** Il est strictement interdit de filmer la rue, les trottoirs, les chemins communaux ou les propriétés de vos voisins.

Veillez donc à bien orienter vos appareils pour qu'ils respectent l'intimité de chacun.

Les petits gestes du quotidien qui font du bien

Le savoir-vivre se niche aussi dans les détails du quotidien :

- **Animaux de compagnie :** Veillez à ce que les aboiements de vos compagnons à quatre pattes ne deviennent pas répétitifs ou intempestifs. **De même, ramasser les déjections de son animal lors des promenades est obligatoire.** Même si marcher dedans avec le pied gauche porte bonheur, il est toujours plus agréable de garder ses semelles intactes.
- **Brûlage des déchets verts :** En application de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2022, **le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit pour les particuliers tout au long de l'année sur tout le territoire de la Charente.** Des dérogations peuvent être accordées sous certaines conditions (arbre malade ou parasité, déchets agricoles, écobuage...). Dans tous les cas, aucun feu n'est autorisé du 1^{er} janvier au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre. **Il va de soi que le brûlage de tout ce qui est considéré comme "non vert" n'est également pas autorisé.**



LE SAVIEZ-VOUS

Le maire intervient dans le cadre des troubles à l'ordre public. Quand c'est un litige strictement privé, comme un conflit de voisinage, c'est un conciliateur de justice qui prend la relève.



L'info qui ne fait pas de mal

URBANISME : TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS... QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS PROJET ?

Vous envisagez de changer vos fenêtres, de construire une véranda, d'installer un abri de jardin ou de refaire votre clôture ? Attention, bon nombre de ces travaux ne peuvent pas se faire sur un simple coup de tête. **Pour garantir l'harmonie de notre commune et respecter les règles communes, l'obtention d'une autorisation d'urbanisme est souvent indispensable avant de commencer le chantier.**

La déclaration préalable (DP) : pour les petits et moyens travaux

C'est la démarche la plus courante. Elle concerne les projets de faible importance qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation ou créent une petite surface. Pour quels travaux faut-il faire la demande ?

- Toute modification de l'aspect extérieur du bâtiment (changement de fenêtres, réfection de toiture, ravalement de façade, peinture des volets...);
- Construction d'une extension, d'un abri de jardin ou d'un garage dont la surface est comprise entre 5 et 20m² ;
- Installation d'une piscine de moins de 100m² ;
- Installation de panneaux photovoltaïques ;
- L'installation ou la modification d'une clôture ou d'un portail.

Le délai général d'instruction d'un dossier est d'un mois sauf si ce dernier est soumis aux architectes des bâtiments de France dans ce cas là, le délai s'étend à deux mois.

Le permis de construire (PC) : pour les grands projets ;

Il est requis pour les constructions nouvelles ou les modifications majeurs d'un bâtiment existant :

- Construction d'une maison individuelle ;
- Agrandissement d'un bâtiment existant créant plus de 20m² de surface (garage, véranda, abri de jardin...).

Le délai d'instruction est de 3 mois et peut monter jusqu'à 4 mois si votre dossier est soumis aux architectes des bâtiments de France.

Comment faire votre demande ?

Pour vous faciliter la vie, vous disposez aujourd'hui de deux méthodes pour déposer votre dossier :

- **En ligne (Recommandé)** : Plus besoin d'imprimer vos plans en plusieurs exemplaires ! Vous pouvez déposer votre demande gratuitement et suivre l'avancement de votre dossier via le guichet numérique de Grand Cognac (<https://gnau29.operis.fr/grandcognac/gnau>). Il suffira de vous créer un compte et de remplir le formulaire, indentique à celui papier et d'importer vos pièces justificatives.
- **Au format papier** : Vous pouvez télécharger les formulaires CERFA sur le site service-public.fr ou venir le récupérer à la mairie. Il faudra ensuite les remplir et les retourner au secrétariat de la mairie afin qu'on les enregistre.

Attention, si vous déposez votre dossier en tant que personne morale (entreprise), vous devez obligatoirement déposer votre dossier en ligne.



UN CONTACT DÉDIÉ L'URBANISME A LA MAIRIE

Pour vous aidez dans vos démarches, le secrétariat, et plus particulièrement Lucile, reste à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact avec elle au **05 45 83 25 69** ou via l'adresse mail urbanisme-voirie@valdecognac.fr

Quel est le circuit d'instruction de votre dossier ?

Que vous déposiez votre demande en ligne ou au format papier, la mairie reste votre interlocuteur principal. C'est elle qui reçoit et enregistre votre dossier, avant de le transmettre pour étude aux instructeurs du service des Droits du Sol (ADS) de Grand Cognac. Ce service vérifie la conformité de votre projet avec les réglementations en vigueur, dans les délais légaux.

- **Si votre dossier est incomplet** : Un courrier réclamant les pièces manquantes est rédigé, signé par Monsieur le Maire et vous est envoyé. Vous devrez alors déposer ces pièces complémentaires (en ligne ou en mairie) pour qu'elles soient renvoyées au service instructeur.
- **Une fois l'instruction terminée** : Le service de Grand Cognac rédige l'arrêté final (accord ou refus) et le renvoie en mairie pour la signature de Monsieur le Maire. C'est ensuite la mairie qui se charge de vous notifier la décision officielle.

Le conseil de la mairie : **ne vous précipitez pas !** Attendez d'avoir reçu votre autorisation avant d'acheter les matériaux ou de signer des devis auprès d'entreprises.



Agenda de la commune

UN ÉTÉ FESTIF ET UNE SAISON CULTURELLE
QUI SOUFFLE SES BOUGIES

- **Le dimanche 12 juillet - A partir de 7h45 - Stade Francis Paumero - Randonnée Val d'Antenne** - Organisée par le Comité des Fêtes d'Orlut - Randonnées pédestre, VTT et gravel avec foodtruck et animations à l'arrivée - 6€ - Informations et inscriptions au 06.45.62.40.11 (VTT), 06.30.19.55.28 (Marche) et 06.64.44.59.05 (Gravel).
- **Le lundi 13 juillet - 19h30 - Stade Francis Paumero - Pique-nique géant et feu d'artifice** - apéritif offert, pique-nique géant partagé, animation musicale, feu d'artifice et bal populaire - Sans réservation.
- **Le samedi 12 septembre - Salle Jean Du Bourg - Vente de cartes de chasse** - Organisée par la société de chasse Saint Hubert.
- **Le dimanche 20 septembre - Salle des fêtes de Saint-Sulpice-de-Cognac - Randonnée pédestre et déjeuner dansant** - Organisé par Vivre en Borderies et encadré par le Poulailleur sauvage. Déjeuner animé par Yannick. Détails à venir.
- **Le dimanche 15 novembre - Salle des fêtes de Saint-Sulpice-de-Cognac - Marché des Borderies** - Organisé par Vivre en Borderies. Détails à venir.

SAISON CULTURELLE 2026/2027

Dix ans, CA SE FÊTE !

Déjà **dix ans** que les lumières de l'ABACA s'allument pour vous faire vibrer, rire et vous émouvoir. Pour célébrer cet anniversaire comme il se doit, cette nouvelle saison s'annonce particulièrement riche, intense et festive !

Une **programmation exceptionnelle** vous attend cette année, avec notamment la venue de grands talents de la scène française tels que **Gauvain Sers** ou **Gérémy Crédeville**.

Parce qu'un dixième anniversaire mérite des surprises, la culture s'installe aussi hors de la scène ! **Une exposition inédite viendra enrichir notre espace cette année**, offrant un nouveau regard artistique.

Et comme un dixième anniversaire ça se fête, **une grande soirée festive** sera également au cœur des célébrations pour souffler nos bougies tous ensemble, équipe et public, **le 16 septembre 2026**.

Retrouvez l'intégralité de la programmation dans vos mairies historiques ou sur notre site internet <https://val-de-cognac.com/abaca/>

L'ABACA



L'ABACA

GÉRÉMY CRÉDEVILLE

23 OCT 2026

➤ 20h30

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Mairie VAL-DE-COGNAC
05 45 83 25 69
labaca@valdecognac.fr

Réseau Ticketnet
www.ticketmaster.fr et ses
points de vente Auchan,
Cultura, Cora, E.Leclerc

Val de Cognac
Cité de la Musique



L'ABACA

GAUVAIN
SERS

22 JANV
2027

➤ 20h30

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Mairie VAL-DE-COGNAC
05 45 83 25 69
labaca@valdecognac.fr

Réseau Ticketnet
www.ticketmaster.fr et ses
points de vente Auchan,
Cultura, Cora, E.Leclerc

Zoom sur la médiathèque

Votre médiathèque vous invite, si ça n'est pas déjà fait, à passer ses portes et venir flâner entre ses rayons. Prenez le temps de fouiller sur ses étagères mais aussi à demander de l'aide ou un conseil à Nolwenn et Chantal. Plus de 20 000 documents vous y attendent (livres, CD, revues...). Mais votre médiathèque, c'est aussi des expositions, des rencontres d'auteurs, des conteurs, des ateliers créatifs, des tables rondes autour du livre, sa foire aux livres, ses soirées jeux, son troc plants, et bien d'autres choses...



Le coup de cœur de Chantal



Celui qui ment le premier

Ashley ELSTON

(Roman policier adulte)

Evie Porter a tout pour elle. Une belle maison, un petit ami parfait. Une vie de rêve. Seulement, Evie Porter n'existe pas. Son identité a été inventée de toutes pièces par son mystérieux patron, Mr Smith. Sa mission : s'infiltrer dans la vie de Ryan Summer et attendre de nouveaux ordres. Mais lorsqu'une femme se présente un jour sous sa véritable identité, - son secret le mieux gardé,- tout bascule. Qui manipule qui, finalement ? D'une précision chirurgicale, Ashley Elston manipule brillamment son lecteur dans ce thriller d'espionnage revisité.

Le coup de cœur de Nolwenn



Nos étoiles filantes

Laure MANEL

(Roman adulte)

Seule survivante de l'accident qui a coûté la vie à son fiancé et ses meilleurs amis, Fanny doit à présent réapprendre à vivre. Comment expliquer à ses proches la culpabilité d'être toujours là ? L'impossibilité de renouer avec la joie ? Pour honorer la mémoire de celui qu'elle aimait et échapper à sa douleur, elle décide de réaliser son rêve à lui et de partir au Canada... Nos étoiles filantes décrit, avec justesse et bienveillance, la difficulté de se reconstruire après un drame.



ET SI VOUS DEVENIEZ MEMBRE DU JURY D'UN PRIX LITTÉRAIRE ?

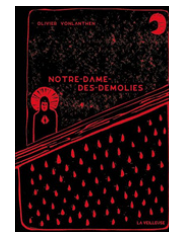
Cette année encore, Grand Cognac et les organisateurs de chaque festival, invitent le public à devenir membre du jury de ces prix des lecteurs et à désigner le lauréat parmi les 5 romans en compétition pour le prix du roman noir et les 4 romans pour le prix Littératures Européennes Cognac.

Pour devenir membre du jury, il faut simplement :

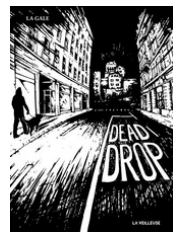
- Être inscrit à la médiathèque ;
- S'engager à lire et à noter les ouvrages :
 - 5 ouvrages pour le prix du roman noir, avec remise des notes avant septembre ;
 - 4 ouvrages pour le prix L.E.C, avec remise des notes avant septembre ;
 - Être présent pour la remise des notes et l'échange entre lecteurs.



Sélection prix roman noir



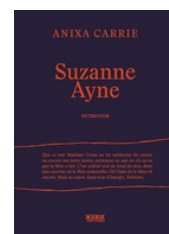
Notre-Dame-Des-Démolies
Olivier VONLANTHEN



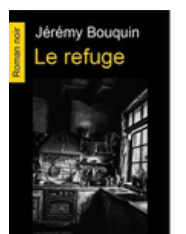
Dead Drop
La Gale



De ma famille
Marlène CHARINE



Suzanne Ayne
Anixa CARRIE

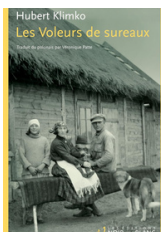


Le refuge
Jérémy BOUQUIN

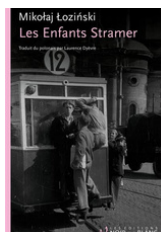
Sélection prix L.E.C



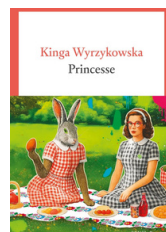
Les nuits blanches
Urszula HONEK



Les voleurs
de bureaux
Hubert KLIMKO



Les enfants
Stramer
Mikolaj LOZINSKI



Princesse
Kinga WYRZYKOWSKA



Des question sur ces prix littéraires ?

Chantal et Nolwenn vous accueillent à la médiathèque pour répondre à toutes vos interrogations !

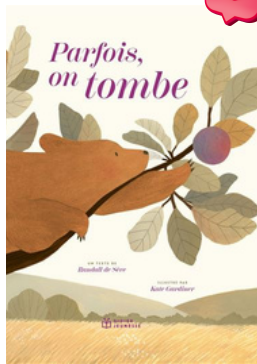


Le coup de cœur de Chantal

L'autre monde (BD adulte)

Rodolphe et Florence MAGNIN

Jan qui pilote un aéronef, voit soudainement tout s'éteindre autour de lui : le tableau de bord de l'appareil mais aussi le ciel et ses étoiles. Il se réveille sur un lit d'hôpital : où est-il et que lui est-il arrivé ? Aidé par Blanche, sa charmante infirmière et l'extravagant professeur Ablor, Jan s'évade de l'hôpital et part à la découverte du monde étrange où il est tombé : un monde où le ciel est une toile tendue comme le décor d'un théâtre sur lequel les étoiles sont accrochées...



Le coup de cœur de Chantal

Parfois, on tombe (Album jeunesse)

Randall DE SEVE - Kate GARDINER

Un très bel album qui aborde le thème de la confiance en soi et qui explique à l'enfant que même si on n'y arrive pas tout de suite, ce n'est pas grave, qu'il faut réessayer (plusieurs fois)



Le coup de cœur de Nolwenn

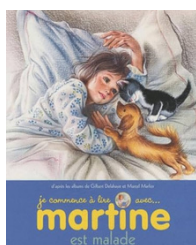
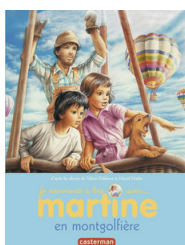
Vis ma vie de chien (roman jeunesse)

Lenia MAJOR

King Kardachien mène la vie de rêve chez ses maîtres. Oui mais il s'ennuie et rêve de liberté. Son amie Gigi a une idée : elle connaît un chien qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau ! Et si l'espace d'une journée, King devenait Tyson, et inversement ? Le plan semble parfait, mais prendre la place de Tyson, dressé pour le combat par un maître odieux, pourrait bien s'avérer plus risqué que prévu...

La rencontre émouvante et surprenante de deux chiens que tout oppose.

A redécouvrir...



Les rendez-vous de la médiathèque

- Samedi 27 juin - De 8h00 à 17h00 - Foire aux livres d'occasion
- Samedi 3 octobre - 10h00 - Rentrée littéraire
- Du 29 septembre au 24 octobre - La Micro Folie

Micro-Folie

Du 29 septembre au 24 octobre

Mais qu'est-ce qu'une Micro-Folie ? Pilotée par le ministère de la Culture et déployée au sein des territoires depuis 2017 par La Villette, la Micro-Folie se présente sur Grand Cognac

sous la forme d'un musée numérique itinérant. Elle permet de découvrir, à côté de chez soi, plusieurs milliers d'oeuvres issues des collections de grands musées régionaux, nationaux et internationaux, en très haute qualité et avec des outils numériques adaptés. Alors rendez-vous à la rentrée de septembre pour plus de précisions...



LE MOT DE L'OPPOSITION

Chères Valcognaçaises, chers Valcognaçais,

Ces élections municipales du 15 mars 2026 ont confirmé dans ses fonctions le maire de l'ancienne commune de Cherves-Richemont, à la tête de Val de Cognac depuis janvier 2024. Il incarne le maire de l'ensemble des habitants de Val de Cognac, soutenu par son équipe de 24 des 27 membres du conseil municipal.

Face à une équipe sortante solidement implantée, vous nous avez accordé votre confiance avec près de 25 % de vos suffrages. C'est un résultat qui nous honore. Nous vous en remercions sincèrement et chaleureusement.

Nous avons pu constater que vous souhaitiez une communication plus aboutie ainsi qu'un plus grand soutien dans vos difficultés en lien avec les services de la mairie. Vos attentes et vos préoccupations méritent d'être entendues : nous serons à votre écoute pour cette mandature.

Avec 3 sur 27 membres, nous sommes pour une opposition respectueuse, sérieuse et constructive, surtout pas une opposition de principe. Une opposition qui propose, qui questionne et qui vous défendra. Pour ces raisons, deux conseillers ont décidé de s'investir dans six commissions afin de porter votre voix en amont des projets en cours et à venir.

Tout en vous affirmant notre engagement sur le terrain, nous avons la conviction profonde que la démocratie locale se nourrit du dialogue, de la diversité des points de vue et du respect de chaque habitant. Nous serons les porte-voix de celles et ceux qui se sentent peu écoutés, peu représentés. Chaque habitant compte.

À ce titre, nous interviendrons lors des conseils municipaux, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises depuis mars 2026, notamment lors des questions diverses.

Dès la parution de ce bulletin municipal, nos canaux de communication seront de nouveau actifs, à savoir :

- Email : valdecognac2026@gmail.com
- Facebook : Juste Val de Cognac

Sans oublier la boîte aux lettres de l'opposition sur le mur de la mairie de Val de Cognac.

Monsieur Dominique SOUCHAUD
Tête de liste de l'opposition



NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE VAL-DE-COGNAC

Commune de Val-de-Cognac

2 place du champ de foire,
CS 20009 VAL-DE-COGNAC
16121 COGNAC Cedex

05 45 83 25 69 - 05 45 83 84 01

mairie@valdecognac.fr

<https://val-de-cognac.com>

Horaires d'ouverture mairie de

Cherves-Richemont :

Lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Mercredi de 13h30 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h30

Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Horaires d'ouverture mairie de

Saint-Sulpice-de-Cognac :

Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h30

Jeudi de 14h00 à 18h00

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

1 impasse du vieux chêne

05 45 83 70 40

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi de 14h00 à 18h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Horaires d'ouverture été (Juillet/Août) :

Mardi de 16h00 à 18h30

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 14h00 à 18h30

Fermeture du 10 au 15 août 2026

ESPACE FRANCE SERVICES

2 place du champ de foire, 16370 VAL-DE-COGNAC

05 45 83 77 47

Horaires d'ouverture :

Lundi de 9h00 à 12h30

Mardi de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Mercredi de 09h00 à 12h30

Jeudi de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Vendredi de 14h00 à 17h00

ÉCOLES

École J.M Weber (maternelle)

05 45 83 28 35

École P. Garandeau (élémentaire)

05 45 83 25 30

École Canton Buhet (maternelle et élémentaire)

05 45 83 84 76

École Ste Eustelle (maternelle et élémentaire)

05 45 83 28 53

Institut rural

05 45 83 16 49

MULTI-ACCUEIL "LES TITOUS"

2 impasse du vieux chêne

06 16 21 21 97

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier et occasionnel du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIR "LA P'TITE POMME"

6 rue Moral de Calatrava

06 78 65 05 87

Les mercredis de 7h30 à 18h30

SERVICE COLLECTE DE DECHETS

05 86 19 00 95

collecte.dechets@grand-cognac.fr

grand-cognac.fr

SERVICES A LA PERSONNE

ADMR

Place du Champ de foire

05 45 83 29 47

Pour les personnes âgées ou celle qui ont besoin d'être aidées.

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 9h30 à 12h30

Jeudi de 14h00 à 17h00

PRÉSENCE VERTE

05 45 97 81 30

Portage de repas à domicile et télé-assistance

46 bd Duroselle - 16000 Angoulême

ASSISTANTE SOCIALE

Villa François 1er - Boulevard Denfert Rochereau

16100 COGNAC

05 16 09 51 25

SANTÉ

Pharmacie - 05 45 83 27 75

Maison de santé - 2 Impasse des vignes - 05 45 83 27 88

- Cabinet infirmier - 05 45 83 25 05

Site équipe santé - 1 Place André Guillot

- Kinésithérapeute BENOIT-JANNIN - 07 87 08 67 65
- Kinésithérapeute JACHNA-GONIDEC - 06 08 10 75 95
- Ergothérapeute CADENE - 06 76 01 27 91
- Podologue SAPIN - 06 87 15 95 43
- Infirmière Asalée TARDY - 07 65 72 97 84

Cabinet 41 Avenue Jean Monnet :

- Dentiste CHOPIN BAILLOU - 05 45 83 10 97
- Kinésologue LAPIERRE - 06 86 15 41 10
- Ostéopathe CECCHINI - 06 42 56 80 23
- Ostéopathe LENFANT - 06 16 26 10 46
- Podologues LEFEVRE et DUBOS - 05 46 26 44 82

Cabinet 35 Avenue Jean Monnet :

- Éthiopathe DESLANDES et GRELIER - 05 45 36 48 22

Cabinet 10 allée de Prézier :

- Kinésologue COLSON CECCHINI - 06 74 15 23 26